

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique INTERNATIONAL	Type 5 2 0 B	Fiche d'homologation N° CH 5424 07
--	-------------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY M.B.H., D-4040 Neuss
Identification	sur la plaque du constructeur "520 B" devant le N° du châssis "3 600 006D"
Plaque constructeur	dans la cabine, à droite à côté de la pédale de l'accélérateur
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le chariot avant
Identification du moteur	" 358 T." devant le No du moteur, à gauche latéralement sur le bloc
Importateur principal	ULRICH ROHRER-MARTI AG, 3052 Zollikofen
Véhicule homologué	3 600 006D 000 503

Châssis		Moteur	INTERNATIONAL	Type	DT-358/96
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	en ligne	Temps	4
Direction	hydraulique, articulée, avec pompe de secours	Construction	D	Position	arrière
Transmission	convertisseur de couple + boîte c.v. sous charge	Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Nombre de vitesses	3 Entraînement toutes roues	Refroidissement	98,4	Course	128,5
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, disques dans bain d'huile, assistance hydraulique, sur toutes les roues	Alésage	5860	CV-impôt	29,85
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre à cardan	Cylindrée	96 (DIN)	à U/min	2500
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	76,0	dB/A à U/min	1875
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	1 rot 825x378x174 mm	Silencieux	**
Contrôle 2 circuits	par différence de pression, lampe-témoin séparée	Mesure des gaz	Bacharach 6,0	Déparasitage	-

Carrosserie	pelle	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Poids à vide	4450	5500	9950
Ceintures sécurité	av - ar -	avec la pelle standard, contenu = 2,0 m³			
Cats	430x250x300 mm	Poids total	4450	5500	9950
Antivol	-	Poids garantis	5200	6000	10700
Nombre de places	1 av centre ar	Pneus	17.5 - 25	17.5 - 25	*)
Dimensions	intérieur extérieur	Pty / bar	12 / 2,5	12 / 2,5	
Longueur	Empattements 2740	Charge	7560	7560	
Largeur	2500	pour V max	50	50	
Hauteur	3180	Jantes	14,00 - 25/1,5	déport + 89 mm	
Porte à faux	av 2440 Voies +) ar 1600	Gaz poids remorquable avec/sans frein		mécanique automatique	
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3800	Garantie poids de l'ensemble			
	Braquage ø g 9800 d 9800	Poids remorquable testé			

Charge garantie sur le toit

Vitesse maximale selon le constructeur 36 km/h

testée 32 km/h à U/min 2700 au moteur prise de force

Équipement §)	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E) dans CR
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar 2+2/ I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux arrière de brouillard	
Feux complémentaires	
Eclairage plaque	2/séparé
Essuie-glace	1/balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	BOSCH E1 20018 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	INTERNATIONAL	5 2 0	B
Homologation N°	CH	5424 07	
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	9950	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,85
Poids total	9950	Cylindrée	5860

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3800 mm.
- ***) Insonorisation : le capot est insonorisé des deux côtés et à l'arrière.
- +) Variante de pneus : 20 - 24 EM 12 PR charge par essieu = 8600 kg (2,5 bar) Vmax. 50 km/h
Jantes : 16.00T - 24 SDC déport = + 64 mm / voies = 1880 mm.
- §) Équipement : les feux de gabarit et les clignoteurs AV, les feux rouges/stop et les clignoteurs AR ainsi que les bavettes arrière sont amovibles; l'emplacement des feux est admis pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: sur la protection à l'avant de la pelle et sur les bavettes à l'arrière;
- 138 - protection : sur les dents ou la lame à l'avant de la pelle;
- 141 - assurer : les commandes de la pelle;
- 160 - montage : les feux prescrits et les bavettes.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

• Lieu et date de l'homologation Zollikofen, 23.08.82

Remplace FM CH 5424 07 du 23.08.82
 Jantes / Voies (30.04.84) - Ad

Service fédéral d'homologation